

DÉCISION DU DIRECTEUR N° 552 /2022

Tarification / Fort du Pradeau – droits d'entrée et usages des espaces

Conformément :

- à l'article R331-5 du Code de l'Environnement qui précise les possibilités de délégation au directeur
- à la délibération du conseil d'administration n°2/16 du 29 février 2016 déléguant de façon permanente au directeur la possibilité de fixer les tarifs des produits et objets vendus par l'établissement (Art. R331-23,I,8°)

Le directeur du Parc national de Port-Cros fixe les tarifs suivants :

Entrées individuelles :

- Adultes : 8 € TTC
- Moins de 18 ans, minima sociaux et étudiants : gratuit

Entrée + visite guidée :

- Adultes : 15 €
- Moins de 18 ans, étudiants, minima sociaux : 5 € TTC
- Groupe scolaire (1 classe + 3 accompagnants) : 180 € TTC
- Groupe (de 10 à 25 personnes) : 10 € TTC/pers
- Groupe encadré - *Esprit Parc national Port-Cros (15 personnes max)* : 5 € TTC /pers

Location d'espace -prix HT* (hors horaires d'ouverture)

- Terrasse (100 personnes max) : 1500 € - partenaire** : 700 €
- Salle de réunion (50 personnes max) : 700 € - partenaire** : 500 €
- Terrasse et salle de réunion : 2000 € - partenaire** 1000 €

* La TVA applicable s'élève à 20 %

** Sont considérés partenaires les financeurs, les établissements publics et les collectivités sous convention avec le parc national de Port-Cros.

NB. L'Accès à l'exposition permanente et fluides dans la limite des puissances disponibles sont

inclus dans le tarif.

Ne sont pas inclus dans le tarif : sécurité, nettoyage, régie d'organisation, assurance, frais de traiteur et d'hôtesse, conférenciers, médiateurs, et toutes autres installations complémentées.

Grille tarifaire prises de vue (hors horaires d'ouverture) -- TVA applicable :20 %

CATÉGORIES	FORFAIT 1/2 journée (4h) en euro HT	FORFAIT 1 journée (8h) en euro HT
Publicité & Mode	1500	3000
Rédactionnel de mode	1000	2000
Artistiques et autres usages	500	1000

Grille tarifaire tournage (hors horaires d'ouverture) - TVA applicable :20 %

CATÉGORIES	FORFAIT* 1/2 journée (4h) en euro HT	FORFAIT* 1 journée (8h) en euro HT
Longs et moyens métrages	1500	3000
Courts métrages	1000	2000
Émissions TV	1000	2000
Publicité & mode	1500	3000
Clips / bandes annonces	1000	2000
Films institutionnels à usage interne	500	1000
Artistiques et autres usages	500	1000

* Heure supplémentaire calculée au prorata du tarif

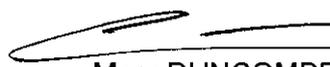
NB. L'Accès à l'exposition permanente et fluides dans la limite des puissances disponibles sont inclus dans le tarif.

Ne sont pas inclus dans le tarif : sécurité, nettoyage, organisation et accompagnement, assurance, médiateurs, et toutes autres installations complémentées.

Ces tarifs sont applicables à la date de signature de la présente décision.

A Hyères, le 23 août 2022

Le directeur


Marc DUNCOMBE



La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public Parc national de Port-Cros (www.portcrosparcnational.fr).